

Protocole sanitaire du Volvic Escrime Club - COVID 19 –

- 19/05/2021 -

1. Lavage des mains (savon ou gel hydroalcoolique) obligatoire en rentrant et en sortant de la salle.
2. Tous les tireurs devront avoir leur gant d'escrime personnel **marqué à leur nom à l'intérieur**.
3. Pour les cuirasses électriques et les armes, elles seront désinfectées par le club après chaque séance.
4. Le port du masque chirurgical est obligatoire pour tout le monde dans tout le bâtiment où se trouve la salle d'escrime. On admettra dans la salle uniquement les tireurs, cadres et responsables de salle. Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle mais de laisser leurs enfants à la porte de la salle d'armes (et pas à l'entrée du bâtiment ou sur le parking) où ils les reprennent par la suite.
5. Les tireurs doivent venir en tenue et repartiront en tenue. Les vestiaires et les douches ne seront pas ouverts.
6. En fonction de la météo, les échauffements et les fondamentaux se feront prioritairement en extérieur avec masque chirurgical en respectant une distance de 2 m entre tireurs.
7. Toutes les personnes présentes dans la salle doivent être distancées de 2 mètres et avoir le masque chirurgical sauf pendant les assauts. Chaque tireur viendra avec 2 masques chirurgicaux.
Le masque chirurgical est obligatoire à partir de 6 ans.
Le masque chirurgical doit être remis après l'assaut. Le tireur s'essuiera la sueur du visage, **avec une serviette personnelle marquée à son nom**, avant de remettre le masque chirurgical car un masque chirurgical mouillé est inefficace et devra être changé. Au moment des assauts, le tireur déposera son masque chirurgical dans **un petit sac plastique hermétique avec son nom dessus (style sac de congélation) qu'il aura apporté** et qu'il laissera en fond de piste le temps de l'assaut. Entre les assauts, le sac plastique sera déposé sur ses affaires dans un espace dédié à chaque tireur.
8. Les tireurs devront éviter le corps à corps pendant les assauts
9. Tous les tireurs disposeront d'un emplacement personnel, matérialisé par du scotch, dans la salle d'armes pour déposer leurs affaires durant toute la séance y compris leur sac puisque les vestiaires seront fermés.
10. Les échanges de boissons sont interdits. **Chaque tireur doit venir avec sa propre gourde ou sa propre bouteille avec son nom marqué dessus**. De même chaque tireur doit venir avec tout son matériel (sauf pour les cuirasses électriques et les armes), **le club ne prêtera aucun matériel en cas d'oubli**. Le tireur ne pourra alors pas faire d'assauts et se verra contraint à attendre la fin de la séance ou, si c'est possible, il en profitera pour travailler sur l'arbitrage.
11. Les dispositifs d'accrochage des fils de corps dans la salle d'armes seront désinfectés après chaque changement de tireur sur la piste par un adulte.
12. Le salut se fera uniquement par le salut de l'escrimeur, mais sans aucun contact physique, ni par la main, ni par le coude.
13. La salle d'armes sera aérée au maximum.
14. Afin de limiter les interactions entre les différents groupes, les entrées dans la salle d'armes se feront par la porte du couloir et la sortie se fera par la porte-fenêtre.

15. La désinfection du matériel se fera avec un produit répondant à un cahier des charges précis établi par la commission médicale de la FFE. Des études ont été menées sur ce produit, notamment en ce qui concerne : le temps raisonnable de contact pour un bon résultat, l'absence de substances dangereuses à la respiration, l'absence de perturbateurs endocriniens et le respect de la matière pour éviter la détérioration notamment des masques d'escrime.

16. En cas de symptômes (fièvre, gêne respiratoire, toux sèche, nez qui coule, trouble du goût ou de l'odorat, douleur dans la poitrine) ou de contact avec un patient atteint du COVID, ne pas venir à la salle d'armes et prévenir le club.

17. En cas de test positif au COVID, prévenir immédiatement le club. Un certificat médical de reprise de la pratique de l'escrime devra être présenté avant le retour à la salle.

18. Un registre des présences sera tenu à jour pour chaque séance et sera conservé au minimum 1 mois.

19. Si Noëlle considère qu'un tireur ne respecte pas suffisamment les règles sanitaires imposées, elle pourra isoler ce tireur et en aviser le Bureau qui décidera des sanctions à prendre.

Le Comité Directeur du Volvic Escrime Club